

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 296

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

#### ARTICLE 3

Après le mot :

« agréées »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 20 :

« de protection de l'environnement ou fondations reconnues d'utilité publique définies à l'article  
L. 141-3 du code de l'environnement ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Une loi doit éviter de se référer à une disposition réglementaire.